

Monsieur Dany LETURQUE  
6 Rue Joseph Pingeot  
60410 VERBERIE

Rivecourt, le 13 mai 2024.

Dossier n° DP 60540 24 T0001

Date de dépôt : 10/01/2024

Adresse des travaux : 17a Rue des Fontaines

60126 Rivecourt

Nature des Travaux : Garage avec panneaux solaire sur la toiture

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

Monsieur,

Vous avez déposé le 10/01/2024 à la mairie de RIVECOURT une demande de **Déclaration préalable**.

Par lettre du 08/02/2024, réceptionnée par vos soins le 10/02/2024, je vous ai demandé de bien vouloir, dans les 3 mois, compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- ✓ **CERFA. Déclaration préalable :**
  1. page 3 : la référence cadastrale est fausse, merci de corriger
  2. page 6 : la construction d'un garage ne crée pas de logement supplémentaire, et le projet n'est pas situé dans un foyer ou une résidence = corriger les infos au 5.2
  3. page 10 : le projet n'est pas situé sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR) à corriger (ne rien renseigner dans ce point)
- ✓ **DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme] :** fournir un plan de situation à jour (celui-ci date de 2017)
- ✓ **DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme] :** le garage n'est pas coté + indiquer sa distance par rapport aux autres constructions existantes + par rapport au fond de parcelle
- ✓ **DP3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]**
- ✓ **DP4. Un plan de façades et toitures construction [Article R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] :** manque la façade en limite de propriété
- ✓ **DP06. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] :** faisant apparaître l'environnement proche

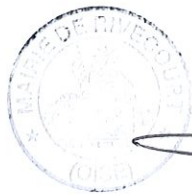
- ✓ DP07. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- ✓ DP08. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- ✓ DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 08/05/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de rejet, le service instructeur n'ayant pu statuer sur la demande en l'état.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



**Le Maire,  
Grégory HUCHETTE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Grégory Huchette", written over a horizontal line.

**La présente décision a été ou sera transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales le 13 mai 2024.**